saumur:

As bureau du Journal and al all moules up at an surveyant un mandat gellen ausgebarde and a structure at all

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames. — ... 30 Faits divers, — ... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis conpoire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

me mirror astr multichiopil ad SAUMUR, 2 OCTOBRE 1884.

AFFAMÉS, DEBOUT!

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac publie le Matin français l'article suivant :

AFFAMES, DEBOUT! . Tel est le lugubre erain de la Marseillaise nouvelle, de la vraie Isreillaise celle-là, de la Marseillaise de la gisère, que chantent en ce moment, dans la alalyonnaise, vingt-cinq mille ouvriers qui neurent de faim.

(AFFAMES, DEBOUT! » voilà ce qu'on lit, bas, sur tous les murs, et voilà ce qu'on bientôt, partout où l'on peut coller en france an placard contre une maison.

l'est le mot de la situation, c'est le mot de Republique.

lly a longtemps que nous l'attendions, et fallait vraiment que la période impériale Menrichi la nation française, pour qu'il ait

Quelle est, en effet, la République où l'on ne sue pas la ruine, de tous côtés ? Pendant la première, c'étaient les assi-

mais, c'était la banqueroute nationale; Pendant la seconde, c'étaient les ateliers alionaux, les quarante-cinq centimes;

La troisième devait suivre dans la même mie funèbre et défiler enfin avec son cortège talurel et sombre — c'est la loi fatale.

Toul ce que la République touche, sèche, meurt et tombe.

Le commerce n'est plus alors qu'un soumir de la prospérité d'autrefois.

l'industrie se débat vainement; l'agriculture agonise, et le paysan de France, au milieu de sa récolte, se voit écra-

par la récolte venue de l'étranger. li du blé qui lui revient à 47 fr. l'hectollie, et il le vendait dernièrement encore, dans le Gers, à 41 francs sur le marché de Condom et à 42 francs sur la place de Mau-

après la grêle, terrible cette année-ci, après l'oïdium, après le phylloxéra, il ne peut pas l'écouler, parce que d'Espagne arrivent des vins artificiels chargés à 16 et 17 degrés, que les marchands préfèrent pour les dé-

Chaque bouteille de ce vin d'Espagne coûte à peu près ce que vaut la bouteille de vin français, et sert à en fabriquer deux ou trois.

Pourquoi nous achèterait-on notre vin, qui vaut moins, commercialement, alors que la République permet aux vins étrangers de passer ainsi presque francs de droits!

Pourquoi nous achèterait-on nos blés, pour faire de la farine, alors que les blés reviennent, dans les Indes, à 2 fr. 50 l'hectolitre, et qu'on les transporte d'Amérique en France pour le même prix, c'est-à-dire meilleur marché que pour les faire venir de Marseille à Paris?

Et cette invasion du bétail, du blé, du sucre, du vin, de l'étranger, tue les produits similaires de France.

Avez-vous entendu dire, pourtant, que la viande soit à meilleur marché, que le pain, que le vin aient baissé?

Pas le moins du monde ! tout cela se paie aussi cher qu'avant et le sol de France est menacé de demeurer en friche; avant quelques années, la Beauce sera un désert et vous aurez beau nous dire que tout nous vient à meilleur prix, de la frontière, avec quoi l'achèterons-nous, si nous ne produisons plus rien?

Mieux vaut, pour un pays, payer la nourriture hors de prix et avoir de l'argent, que de l'avoir au rabais, et d'être sans le sou - car, de cette façon, elle est toujours au-dessus des ressources du consomma-

A ces cris de détresse poussés par les départements agricoles, le gouvernement vous répond : « Faites autre chose ! changez votre culture! — Mais que faire?

- Faites du bétail ? Ce qui lui reste de vin, après la gelée, Mais nous n'avons pas de prairies !

- Faites-en?

- Mais nous n'avons pas d'eau!

- Cultivez avec des machines, cela rendra la main-d'œuvre plus facile à remplacer. - Mais nous avons des coteaux ardus

que les animaux peuvent à peine gravir! - Transformez-vous, dit le ministre Fallières.

- Soit! et la mort aussi est une transformation.

Est-ce celle-là que vous nous offrez? Et voilà ce que l'on donne comme conseils, comme consolations, comme secours aux habitants des campagnes envahies par les produits étrangers, invasion plus terrible que celle des soldats, car les bataillons allemands se sont retirés chaque fois, tandis que les blés anglais, les sucres prussiens, les vins espagnols, demeurent et occupent le pays comme s'il était le leur.

Et bientôt les agriculteurs de France pourront crier, eux aussi : « Affamés, debout! »

Car la faim règne partout, à la ville et à la campagne.

La faim règne à la campagne où rien ne se vend plus et où l'impôt devient de plus en plus lourd.

Que voulez-vous! Pour remplacer l'ancienne maison d'école, modeste et suffisante, mais que Dieu voulait bien habiter, il a fallu

construire des palais. La créature a besoin de plus de faste que le Créateur.

Et des millions ont coulé par centaines, entrainant avec eux les centimes additionnels que comportaient les charges nou-

La propriété donnait moins et on lui demandait davantage.

En revanche, on pouvait être sier d'être républicain. Jugez-en:

On peut être Américain à trop bon compte, cela ne coûte que 35 francs;

Cela vaut 50 francs d'être Allemand, 70 francs d'être Anglais.

Ce sont des nationalités au rabais, à vil prix, et dont ne pourrait s'accommoder une République sérieuse.

Aussi, l'impôt, en France, atteint-il, par tête, le chiffre effroyable de 445 francs.

Il y a vraiment de quoi s'énorgueillir et avouons que nous en avons pour notre argentl

115 francs pour être exploités par les préfets, volés par les juges de paix, codifiés par Marius Poulet ou Brutus Bouchet et représentés par Jules Ferry, c'est pour

Il paraît, malgré cela, que l'on commence à trouver que c'est un peu lourd.

Car enfin, la République avait promis monts et merveilles; elle s'était annoncée comme la réparatrice de tous les crimes de la monarchie.

Elle était l'amie des jouvriers, l'amie des paysans, dissit-elle, et nous n'avons qu'à parcourir les circulaires électorales de nos collègues, pour voir tout ce qu'ils avaient annoncé solennellement.

Ils devaient donner du travail, en augmentant l'essor industriel.

Et la confiance manquant partout, l'essor industriel s'est arrêté.

Ils devaient diminuer les charges qui pèsent sur l'agriculture et ils les ont augmentées.

Et voilà qu'à part l'armée des fonctionnaires, la bande des repus et des exploiteurs, deux cris s'élèvent simultanément, de ce qui fait la France, de la ville et de la campagne, cris d'angoisse, cris d'alarmes, cris d'indicibles souffrances, qui dominent les bruits de l'usine, les tumultes de la vapeur et remplacent, au milieu de nos champs attristés, ce qui fut jadis, dans les temps de prospérité, la chanson des gais moissonneurs, et les alertes couplets du pressoir, à la nuit, cris qui disent: « AFFAMES, DE-

Eh bien, ouvriers de la ville, ouvriers des campagnes, vous l'avez voulue, cette République dégradante qui vous flattait par des paroles menteuses, vous l'avez voulue et

il Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY course it sorell recell devast de crime : alle

constitute of sea to a season of the desired Many there a flup VIII eng un ful y mome!

Treis semaines se sont écoulées. Jean, le lendeain, doit partir avec son régiment pour les écoles lea; il va vivre de son existence de soldat : dix lars d'étapes aur les grandes roules pour l'aller et telour, et dix jours sous la tente, au camp de deceltes, dans la forêt d'Orléans. Le régiment lealrera à Souvigny le 10 août.

lean n'est plus tranquille; Jean n'est plus heu-Le moment de ce départ, il le voit venir lec impatience et, en même temps, avec effroi... impalience, car il souffre un véritable catifre; il a bâte d'y échapper... Avec effroi, car, todant ces vingt jours, sans la voir, sans lui inler, sans elle enfin, que deviendra-t-il? Elle, Cest Bettina! il l'adore!

Depuis quand? Depuis le premier jour, depuis telle rencontre, au mois de mai, dans le jardin du taté i Voilà la vérité ! Mais Jean lutte et se débat toulre cette vérité. Il croit n'aimer Bettina que

depuis ce jour où tous deux causaient gaiement, amicalement, dans le petit salon. Elle était assise sur le divan bleu, près de la fenêtre, et, tout en bavardant, s'amusait à réparer le désordre de la toilette d'une princesse japonaise, une poupée de Bella, qui trafnait sur un fautevil, et que Bettina, machinalement, avait ramassée.

Pourquoi la fantaisie vint-elle à miss Percival de lui parler de ces deux jeunes filles qu'il aurait pu épouser? La question, d'ailleurs, ne l'avait nullement embarrassé. Il répondit que, s'il ne s'était senti alors aucun goût pour le mariage, c'est que ses entrevues avec ces deux jeunes filles ne lui avaient causé aucune émotion, aucune agitation. Il souriait en parlant ainsi; mais, quelques instants après, il ne souriait plus. Ces émotions, ces agitations, il apprenait soudainement à les connaître, Jean ne se fit pas d'illusion ; il se rendit compte de la profondeur de la blessure; elle avait porté en plein cœur.

Jean, cependant, ne s'abandonna pas. Ce jourlà même, en partant, il se disait :

- Oui, c'est très-grave, très-grave, mais j'en

Il cherchait une excuse à sa folie; il s'en prenait aux circonstances. Cette délicieuse fille, depuis dix jours, avait été trop à lui, trop à lui seul ! Comment résister à une pareille tentation ? Il s'était grisé de son charme, de sa grâce, de sa beauté. Mais, le lendemain, vingt personnes allaient arriver au château, et ce serait la fin de cette dangereuse intimité. Il aurait du courage, s'écarterait, se perdrait dans la foule, verrait Bettina moins souvent et de moins près... Ne plus la voir, il n'y pouvait songer! Il voulait rester l'ami de Bettina, puisqu'il ne pouvait être que sen ami. Car il était une autre pensée qui n'entrait même pas dans l'esprit de Jean; cette pensée ne lui paraissait pas extravagante, elle lui paraissait monstrueuse. Il n'y avait pas au monde de plus honnête homme que Jean, et l'argent de Bettina lui faisait horreur, positivement horreur.

La foule, en effet, à partir du 25 juin, avait envahi Longueval. M= Norton était arrivée avec son fils Daniel Nerton, et Mae Turner avec son fils Philip Turner; tous deux, le jeune Daniel et le jeune Philip, faisaient partie de la fameuse confrérie des Trente-Quatre. C'étaient d'anciens amis; Bettina les avait traités comme tels et leur avait déclaré avec une pleine franchise qu'ils perdaient absolument leur temps; ils ne se décourageaient pas cependant, et formaient le centre d'une petite cour fort empressée, fort assidue autour de Bettina.

Paul de Lavardens avait fait son entrée en scène et était devenu très-rapidement l'ami de tout le monde. Il avait reçu cette éducation brillante et compliquée d'un jeune homme qui se destine au plaisir; dès qu'il ne s'agissait que de s'amuser: cheval, croquet, lawn-tennis, polo, danse, charades et comédies. Il était prêt à tout, il excellait en tout. Sa supériorité éclata, s'imposa, Paul devint, de l'assentiment général, le directeur et l'organisateur des fêtes de Longueval.

Bettina n'eut pas une minute d'hésitation. Jean venait de lui présenter Paul de Lavardens, et celuici achevait à peine le petit compliment de rigueur, que Bettina, se penchant vers Suzie, lui disait à l'oreille :

- Le trente-cinquième !

Elle fit cependant bon accueil à Paul, et si bon accueil, que celui-ci, pendant quelques jours, eut la faiblesse de s'y méprendre. Il crut que ses grâces personnelles lui valaient cette très-aimable et trèscordiale réception. C'était une grande erreur. Il avait été présenté par Jean; il était l'ami de Jean; aux yeux de Beltina, tout son mérite était là.

Le château de Mae Scott était ville ouverte; on n'était pas invité pour un soir, mais pour tous les soirs; et Paul, avec enthousiasme, s'était mis à venir tous les soirs. Son rêve était réalisé. Il retrouvait Paris à Longueval!

Seulement Paul n'était ni sot, ni fat. Sans nul deute il était, de la part de miss Percival, l'objet d'attentions et de faveurs toutes particulières; elle se plaiseit à causer longuement, très-longuement, seule à seul avec lui... mais quel était l'éternel, l'inépuisable sujet de ces conversations? Jean,

Eh bien, jouissez-en tout à votre aise, oubliant, si vous en êtes capables, qu'en lampions et en saltimbanques, en violons et en pétards, elle dépense, tous les quaterze Juillet, plusieurs semaines de nourriture, qu'elle pourrait vous donner aujourd'hui, pour vos petils enfants qui pleurent demandant du pain.

Jouissez-en, vous souvenant que si vos entrailles hurlent, nous avons la liberté de la presse; que si vos filles, privées de l'enseignement religieux, se disent qu'elles sont belles et que la beaulé vaut de l'argent, souvenez-vous que la magistrature est épurée, et que les victimes du 2 Décembre ont une

pension équitable.

Et pour être tout à fait joyeux, sans avoir déjeuné, sans avoir dîné, pour danser devant le buffet qui ne renferme plus rien, dites-vous que l'argent que vous n'avez pas est un placement de bon père de famille, au Cambodge, à Tunis ou au Tonkin; c'est Jules Ferry qui l'affirmait naguère à la tri-

Enfin I si ça vous va de crever comme des chiens, le long des trottoirs et le long des haies, eh bien, les élections générales approchent et vous aurez une belle occasion, en gardant les députés républicains, de conserver la République, dont vous mou-

... A moins que vous n'en ayez assez.

Ohl alors, vous savez ce qu'il y a à faire, et au jour du vote, s'il vous convient d'attendre ce jour-là, faites-donc tous ce que l'on affiche sur les murs de Lyon: « Affamés, debout! » PAUL DE CASSAGNAC.

Chronique générale.

Au nombre des grosses questions qui vont être soulevées par la discussion du budget extraordinaire, celle du complément d'armement demandé par le ministre de la marine donnera lieu à de vives controverses. Il est même probable que le projet ministériel, portant ouverture d'un crédit de 65 millions échelonné en cinq années, rencontrera une très-forte opposition.

A vrai dire, cette opposition ne nous surprendra pas. Depuis quelques années un fort courant s'établit en France contre les gros navires cuirassés, que l'on désire voir remplacés par des croiseurs à grande vi-

Or, ceux-ci nous font absolument défaut, les ressources du budget actuel de la marine étant à peine suffisantes pour l'entretien de ces énormes masses qu'on appelle l'Amiral Duperre, le Richelieu et la Dévastation, qui coûtent fort cher à entretenir et dont le seul résultat en temps de paix est de retenir dans les ports beaucoup trop d'officiers et de marins qui désapprennent leur métier à bord de ces casernes flottantes.

Certes, personne plus que nous n'est partisan d'une marine forte et respectée, surtout en vue du développement de la puissance coloniale de la France. Mais nous ne croyons pas que celle force que nous sou-

grosses murailles des cuirassés d'escadre, dont l'amiral Peyron réclame l'augmenta-

Il y a d'autres dépenses beaucoup plus urgentes en vérité, même pour le département de la marine, sans qu'on aille grever le budget pour des machines qui ne serviront probablement jamais, étant bien entendu que nous ne confondons pas celles-ci avec les petits cuirassés de station, lesquels ont été de la plus grande utilité à toutes les époques, et dont la suppression jusqu'ici n'a été demandée par personne.

* * A PROPOS D'UNE NOMINATION.

Au sujet de la nomination de M. Liard comme directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, on lit dans le Français:

« On sait à quelles causes M. Liard, qui a à peine quarante ans, a dû de faire un chemin aussi rapide. Professeur de philosophie, il y a quelques années, au lycée de Poitiers, il y sit un cours de matérialisme si peu voilé que l'aumônier du lycée se vit obligé de protester. M. Liard fut déplacé... avec avancement. Envoyé à Bordeaux où il fut, en même temps que professeur, conseiller municipal républicain, il ne tarda pas à être promu recteur de l'académie de Caen. D'étape en étape, le voilà parvenu aujourd'hui à la direction de l'enseignement supérieur. Ce que sera cette direction en de telles mains, on ne peut que trop facilement le prévoir. Si le matérialisme n'est pas encore dans la lettre de l'enseignement officiel, la nomination de M. Liard n'est pas faite pour décourager ceux qui chercheraient à l'y faire entrer en esprit et par voie détournée. »

Il n'est donc que trop facile de prévoir ce que va devenir entre les mains de M. Liard l'importante direction de l'enseignement supérieur, et on voit que si le gouvernement, par une hypocrisie qui lui est familière, se garde d'appliquer partout les doctrines qu'il professe en matière d'enseignement, il sait donner les grandes directions aux hommes qui marchent résolument contre l'Eglise.

On prête à M. Tony Révillon, député de Paris, l'intention d'interpeller le gouvernement, dès la rentrée des Chambres, sur la crise ouvrière à Paris et à Lyon.

MM. Andrieux et Brialou interviendraient au débat pour exposer la situation des ouvriers lyonnais.

M. Caillou, percepteur des contributions directes du canton de Sallèles-sur-Aude, est

Ce fonctionnaire est parti jeudi dernier, emportant les fonds qu'il avait en caisse.

Il est accompagné d'une femme galante d'origine espagnole.

AUX GRANDES MANŒUVRES

Les Tablettes d'un Speciateur racontent cet haitons plus que quiconque, réside dans les à amusant incident des grandes manœuvres :

« Un maire du département du Doubs, qui avait lu sans doute dans les histoires révolutionnaires que l'armée doit toujours être surveillée par un commissaire civil, est venu bravement se mêler à l'état-major de la 27° brigade qui manœuvrait dans les montagnes

» Revêtu de sa blouse neuve et de sa casquette des dimanches, monté à poil sur un cheval de labour, avec des sabots aux pieds, il galoppait constamment à côlé des chefs du mouvement. Quand le public eut ri suffisamment de ses évolutions, l'état-major lui fit comprendre plusieurs fois, mais vainement, qu'il génait la manœuvre et qu'il devait se retirer. Le bonhomme fit la sourde oreille, et, pour en finir avec lui, l'état-major le fit enlever, lui et son cheval.

AFFAIRES DE CHINE.

Le gouvernement ne s'attend pas à recevoir des nouvelles de l'amiral Courbet avant deux ou trois jours.

Il considère comme prématurés les bruits suivant lesquels les troupes de débarquement de notre escadre auraient déjà procédé à l'occupation définitive de Kelung. Dans la pensée du gouvernement, l'opération qui a été résolue n'a pas encore été engagée.

Aucun cable ne relient Formose au littoral chinois, il est à prévoir qu'on ne pourra être fixé, ni aujourd'hui, ni demain, sur le résultat de l'action projetée.

Le bruit court à Londres que des communications très-importantes s'échangent entre l'Angleterre et la Chine au sujet du présent conflit franco-chinois.

Une dépêche de Tien-Tsin, publiée par les journaux anglais, annonce que le gouvernement de Pékin ordonne au vice-roi de Canton de prendre toutes les mesures pour combattre les troupes françaises.

Comment concilier cette information avec un autre télégramme de provenance américaine, déclarant que le consul de Chine à New-York considère, d'après ses dépêches officielles, un armistice comme probable entre le Céleste-Empire et la France? Les Chinois résidant aux Etats-Unis auraient été avertis, en même temps, qu'ils pouvaient en toute sécurité reprendre leurs relations avec

Une partie de la presse française attribue à ces nouvelles, qui en réalité ne sont encore que des bruits, une importance que nous croyons un peu exagérée. Il est possible toutefois qu'il y ait là quelques indices favo-

En attendant qu'ils soient suivis de fails plus positifs, la Chine, si l'on en croit le correspondant du Times à Hong-Kong, s'attend à voir la flotte française attaquer l'un de ses ports du nord. Cependant, dans la colonie anglaise, on croit plutôt que l'amiral Courbet se dirige sur Kelung.

Relativement à cette reprise des négociations avec la Chine, nous lisons dans le

« La parole, en ce moment, est à l'amirat Courbet, non aux diplomates. s

On télégraphie de Rome au Standard:

« Comme suite aux représentations failes par le Saint-Siège auprès des diverses puis. sances européennes, et notamment auprèt de la France, des télégrammes ont été re. çus au Vatican, assurant le Saint-Père que la question de la protection des missionnai. res chrétiens en Chine a été prise en sérieuse considération, et qu'une action collective des puissances aura lieu dans ce sens. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1° octobre.

La liquidation des rentes se fait dans d'excellentes conditions. On cote un centime de reportsur le 1/2 puis ensuite deux centimes de déport et le

Les demandes continuent à se produire. Le 3 0/0 s'inscrit à 78.57 1/2, l'amortissable, qui détache sen coupon aujourd'hui, reste à 80 fr.;

le 4 1/2 finit a 169.25.

La Banque de France cole 5,005 fr. La fermeté s'accentue sur l'action du Crédit Foncier, recherchée à 1,330 fr.

L'épargne continue à montrer une grande incli-nation pour les obligations foncières et communa-les. Les obligations à lots 1879 et 1880 sont particulièrement recherchées. Soustraites à la spéculation, ces valeurs conviennent à tous les capitalistes qui veulent denner à leurs placements une base stable. Aux cours actuels, leur prime de rembogrment est encore d'une cinquantaine de france.

On lit dans le Financier de Paris: Deraières nouvelles du Crédit de Lyon, mais empruntées un journal de la maison :

« Nous laissons le Crédit Lyonnais à 562 La » transactions à terme ont été à peu près nelles » sur celte valeur. La Société a un bien gros capi-• tal à rétribuer et les opérations de Banque sont » actuellement peu fructueuses, avec l'avilissement du taux des reports et de l'escomple.

• Ce qui veut dire pour qui sait lire entre les lignes : Les actionnaires feront une drôle de figure quand on leur rendra les compte du prisent exercice. »

Les fonds étrangers sont fermes: les Consolidés anglais à 101 3/16, le 5 0/0 italien à 96.90, la Banque Ottomane à 577.50, le Turc à 7.87 1/2, l'Unifiée à 306.25. Le Suez cote 1,930 et 1,932.50 avec 170,000 fr.

de recettes pour la journée d'hier.

Les chemins de fer subissent peu de variation: le Nord à 1,657.50, le Lyon à 1,237.50, l'Orlésui 1,345, le Midi à 1,165, l'Est à 785, l'Ouest à 835.

Chronique militaire.

non merce a est plus alors, qu'en son Le ministre de la guerre vient d'accorder un congé de quelques jours aux officiers élèves de l'Ecole de Saint-Maixent, pour les récompenser de la bonne tenue de l'Ecole.

Ces jeunes gens sont partis hier soir mercredi. 1er octobre, et devront être renirés dimanche prochain.

Par décision présidentielle, M. le général de brigade Gillon, directeur du génie à Paris. a été nommé membre du comité consultable

encore Jean, toujours Jean !

Paul était léger, dissipé, frivole, mais il devenait sérieux dès qu'il était question de Jean; il savait l'apprécier, il savait l'aimer. Rien ne lui était plus doux, rien ne lui était plus facile que de dire de son ami d'enfance tout le bien qu'il en pensait. Et comme il voyait que Bettina prenait grand plaisir à l'écouter, Paul donnait libre cours à son élo-

Seulement Paul, - et c'était bien son droit, veulut, un soir, avoir le bénéfice de sa conduite chevaleresque. Il vensit de causer pendant un quart d'heure avec Bettina. L'entretien terminé, il s'en était allé trouver Jean, de l'autre côté du salon, et lui avait dit :

- Tu m'as laissé le champ libre... et je me suis lancé intrépidement sur miss Percival.

- Eh bien! tu n'as pas lieu d'être mécontent du résultat de l'entreprise. Vous voilà les meilleurs amis du monde.

- Oui, certainement .. Ça va... ça va... et ça ne va pas. Il n'y a rien de plus aimable et de plus charmant que miss Percival; mais enfin, j'ai du mérite à le reconnaître, car là, entre nous, elle me fait jouer un rôle ingrat et ridicule, un rôle qui n'est pas de mon âge. J'ai l'âge des amoureux, moi, je n'ai pas l'âge des confidents.

- Des confidents?

- Qui, mon cher, des confidents! Voilà mon

emploi dans cette maison! To nous regardais tout à l'heure... Oh! j'ai de bons yeux... Tu nous regardais... Eb! bien, sais-tu de quoi nous parlions? De toi, mon cher, de toi, rien que de toi! Et c'est la même chose tous les soirs. Des questions à n'en plus finir: « Vous avez été élevés ensemble? Vous avez pris des leçons tous les deux avec l'abbé Constantin? Il sera bientôt capitaine? Et après ? - Commandant. - Et après ? - Colonel, et cætera... et cætera... » Ah! Jean, mon ami Jean, si tu voulais faire un beau rêve!...

Jean se fâcha, s'emporta presque. Paul fut trèsétonné de cet accès de brusque irritation.

- Qu'est-ce que tu as? Il me semble que je n'ai rien dit...

- Je te demande pardon. J'ai eu tort; mais aussi, pourquoi te passe-t-il par la tête une idée tellement absurde?...

- Absurde? Jo ne vois pas... Je l'ai bien eue pour mon propre compte, cette idée absurde.

- Ah! toi...

- Comment! ah! moi?... Si je l'ai eue, tu peux l'avoir... Tu vaux mieux que moi...

- Paul, je t'en supplie!... Le malaise de Jean était évident.

- N'en parlons pius... n'en parlons plus... Ce que je voulais dire, en somme, c'est que miss Percival me trouve bien gentil, bien gentil; mais, quant à me prendre au sérieux, jamais elle ne me prendra au sérieux, cette petite personne-là. Je vais me rabattre sur Mm. Scott, sans grande confiance... Vois-tu, Jean, je m'amuserai dans cette maison-là, mais je n'y ferai pas mes frais.

Paul se rabattit sur Mme Scott : mais, dès le lendemain, il eut la surprise de se heurter à Jean; celui-ci, en effet, se mit à venir prendre place, très-régulièrement, dans le cercle particulier de Mme Scett, qui, tout comme Bettina, avait sa petite cour. Ce que Jean venait chercher là, c'était une protection, un abri, un lieu d'asile.

Le jour de ce redoutable entretien sur les mariages sans amour, Bettina, elle aussi, pour la première fois, avait senti soudainement s'éveiller en elle ce besoin d'aimer qui dort, mais pas trèsprofondément, dans le cœur de toutes les jeunes filles. La sensation avait été la même, au même moment, et dans l'âme de Jean, et dans l'âme de Bettina. Lui, épouvanté, s'était brusquement rejeté en arrière. Elle, au contraire, s'était laissée aller, dans la naïveté de sa pleine innocence, à cet accès d'émotion et d'attendrissement.

Elle attendait l'amour... si c'était l'amour! L'homme qui devait être sa pensée, sa vie, son âme, si c'était lui, ce Jean ! Pourquoi non? Elle le connaissait mieux qu'elle ne connaissait tous ceux qui, depuis un an, avaient tourbillonné autour de sa fertune, et dans ce qu'elle savait de lui, rien n'était fait pour décourager la confiance et l'amour d'une honnéte fille. Loin de la !

Tous deux, en somme, faisaient bien, tous deut étaient dans le devoir et dans la vérité: elle, en se livrant ; lui, en résistant ; elle, en ne songeaut put une minute à l'obscurité de Jean, à sa paurreié; lui, en reculant devant cette montagne de millioni, comme il aurait reculé devant un crime; alle, es pensant qu'elle n'avait pas le droit de disculer atte l'amour ; lui, en pensant qu'il n'avait pas le dist de discuter avec l'honneur. (A suivre.) Ludovic HALÉYY.

MAGASIN PITTORESQUE Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . 10 fr. - Départements. 19 fr. Le Magasin pittoresque (rédacteur en chel. Edouard Charton) contient, dans son numer

Texte. — La maison de Corneille, par M. Bugent Noël. — Etudes sur la taupe, par M. G. Capus. Les Latomies de Syracuse, par M. Georges Lafste — Le Derviche et le Chamelier, légende, par M. B. Mathey

GRAVURES. — La Maison de Corneille. — La Baiser du départ, peinture de Beyle. — Longfellow, d'après une photographie. — Corlège de Turci conduisant une nouvelle mariée. — Biudes sur la tenne (7 conduisant une nouvelle mariée. — Brudes sur la tenne (7 conduisant une nouvelle mariée. taupe (7 grav.). La Latomie des Cordiers, la Syracuse. — Une Scène de la construction de temporarie de la construction de temporarie de la construction de la constru ple de Jérusalem, miniature d'un manuscrit grec.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

AIDES-VETERINAIRES STAGIAIRES.

par décision ministérielle, ont été nommés aides-vétérinaires stagiaires à l'École application de cavalerie, pour prendre sang du 4er octobre 1884, les quinze vétéripaires diplômés ci-après, savoir:

MM.

1. Schmitt (Jean-Ernest).

2. Steullet (Paul).

3. Wolpert (Alphonse).
4. Vauthrin (Paul).

5. Lecterc (Jules).

6. Dupuy (Camille).

7. Lachmann (Eugène). 7. Schelameur (Emile).

9. Ingueneau (Léon).

10. Cabran (Paul).

12. Allarousse (Joseph).

13. Theiss (Charles).

14. Magnien (Eugène).

15. Chaboulives (Ernest).

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se lera entendre, dans le Square, dimanche prochain 5 octobre, à 4 heures du soir.

5. La Marche égyptienne.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Angers.

On lit dans l'Union de l'Ouest d'hier :

« Nous avons le regret d'apprendre la mont de M. Loriol de Barny, décédé ce matinaprès une courte et cruelle maladie.

M. Loriol de Barny était âgé de cinquante ans environ. Il jouissait à Angers et dans tout le département d'une réputation méritée comme homme d'affaires et habile administrateur; de relations sûres autant qu'agréables, d'une grande bonté de cœur. Il avait succédé à M. Dely, notaire, et entre les mains cette importante étude a toujours gardé la place qu'avait su lui donner son prédécesseur. Après la mort de M. André Lary, son beau-père, M. Loriol de Barny a'était consacré tout entier à la direction des célèbres pépinières, qui ont porté si haut et si loin le renom du grand pépinièriste angerin,

Plusieurs fois, les électeurs de la 4º section du canton sud-est d'Angers ont enroyé M. de Loriol de Barny au conseil municipal, dont il faisait encore partie, et qui perd en lui un de ses membres les plus honorables, les plus aptes certainement à la bonne gestion des affaires publiques. Il en avail, du reste, donné la preuve lorsqu'il fut maire d'Angers, de juillet à décembre 1877. Les pauvres n'ont pas oublié qu'ils étaient sûrs de trouver auprès de M. Loriol l'accueil le plus obligeant et d'emporter des preuves de

aris.

deos

en H

rreid:

Hioni.

T BYES

droil

YY.

Preuves de sa générosité inépuisable.

Cette mort inattendue laissera de bien douloureux regrets aux nombreux amis du défunt, à ses clients, à sa famille si cruellement atteinte en si peu de temps. Il y a un a peine, en effet, M= Loriol mourait, laissant tous les siens dans le deuil le plus profond. Nous adressons à cette famille si éprouvée l'expression de nos sincères condo-

Un instituteur laïque.

L'Anjou a reçu la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur en chef de l'Anjou,

Voulez-vous me permettre, au moment de la rentrée des classes, de demander l'hospitalité des colonnes de votre estimable jourmal pour montrer sune fois de plus aux lecture de l'Anjon comment les instituteurs laiques entendent la liberté en République?

Je ne nommerai point l'instituteur en question: le nommer, ce serait assurément lui procurer de l'avancement et nous en débarrasser, mais, de nos jours, qui sait si nous ne changerions point « notre cheval borgne pour un aveugle? »

» Cet instituteur laïque habite sur les limites de l'Anjou, non loin de la Loire-Inférieure; c'est un vrai coq de village, un magister à crète rouge, au visage bourgeonné, aussi redouté des parents que des enfants; tant pis pour les espiègles, il les corrige de la belle façon. Oh l s'il était un de ces ignoranties que la République pourchasse avec tant de zèle, il y a longtemps qu'il aurait été révoqué; mais non, il est laïque, c'est tout dire; partant, il a droit à compliments, à de l'avancement, peut-être même espère-t-il les palmes d'officier d'Académie l

» C'est, dit-on, un rêve qu'il cherche à réaliser par son zèle quelque peu outré.

» La commission scolaire, toute républicaine, de la commune en question, n'a jamais été convoquée, le maire n'a jamais envoyé d'avis personnel aux pères de famille; à quoi bon se gêner? Il en résulte que les parents gardent leurs enfants quand ils en ont besoin, et c'est leur droit. Monsieur l'instituteur ne l'entend pas ainsi. Après avoir longtemps gémi sur cet état de choses: « Basti s'est-il dit, je me passerai bien du maire et de la commission scolaire et de son chef ». Il publie donc lui-même (il est crieur public et afficheur!) à la porte de l'église, que les parents doivent envoyer leurs enfants à l'école, sous peine d'amende et de prison. Rien que cela, s'il vous plaît! En voilà un magister qui ne plaisante pas l Et de quel droit agit-il de la sorte? Est-ce parce qu'il est laïque? Laïque tant qu'il voudra, mais il n'en est pas moins vrai que ce n'est pas son affaire : cela regarde la commission scolaire, et lui, ne lui en déplaise, n'a rien à y voir. Il n'a qu'une chose à faire: inscrire chaque jour les absents et envoyer la liste au maire, président de la commission scolaire, el encore la commission scolaire ne peut-elle infliger aucune peine aux parents, puisque le maire n'a pas observé la

» A mon avis, monsieur le Rédacteur, les parents auraient donc grand tort de se laisser intimider par ce tyranneau de village, surtout lorsqu'ils ont de si belles armes pour se détendre. Notre homme, en effet, n'est pas tendre, tant s'en faut, et il ne passe pas de jours sans que de pauvres enfants aient à se plaindre de sa brusquerie, pour ne pas dire de sa brutalité. Tantôt c'est un élève à qui il arrache les cheveux, tantôt un autre à qui il pince les oreilles jusqu'au sang, ou qu'il frappe brutalement sur les doigts, et les pauvres petits, de peur de recevoir de nouveaux coups, gardent le silence; car il va sans se dire que la défense la plus absolue est faite aux enfants de parler de ce qui se passe en classe. Mais, une fois arrivés à treize ans, leur langue se délie toute seule et ils ne manquent pas de raconter à qui veut les entendre les petiles tortures qu'ils ont eu à subir.

» Oui, je le répète, un de ces bons Frères que la République appelle ignorantins en ferait la millième partie, que déjà il aurait les menottes aux mains et que deux gendarmes l'emmèneraient en prison.

» Un instituteur laïque, lui, a toute liberté, et, plus on se plaint, plus on augmente

» C'est la justice des nouvelles couches.

» Veuillez agréer, etc...

D UN ABONNÉ DE L'Anjou. D

CRIAGE DES JOURNAUX

L'Indépendant remois rapporte que la justice de paix, dans son audience du 26 septembre, a condamné les nommés X... et Y..., colporteurs de journaux de Paris, chacun à six jours de prison, 30 francs d'amende et dix jours de contrainte pour avoir troublé les habitants de Châlons, dans les soirées des 45 et 16 septembre, par des annonces outrageantes sur la voie publique.

A Saumur, récemment, pour de semblables annonces, on avait été plus tolérant; des colporteurs criaient leurs marchandises sans être nullement inquiétés.

Nous apprenons que L'ÉPICERIE CEN-TRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. vient de diminuer ses Bougies de DIX CENTIMES par paquet; elle recommande particulièrement sa marque des Gobelins à 4 fr. 40 le paquet de 500 gr. net.

ENFIN!!!

Notre bonne ville de Saumur va donc être dotée d'une maison destinée à venir en aide à la classe ouvrière, si intéressante.

Jusqu'à ce jour, Paris seul, ou du moins la classe laborieuse de notre capitale, a bénéficié des longs crédits que des sociétés philanthropiques ont mises à sa disposition.

Nous apprenons que M. Fd Collas, le directeur si consu des magasins de l'Épargne populaire, 3 et 5, rue Plantagenet, et 4, place Cupif, à Angers, vient d'installer, d'après de nombreuses demandes de la population saumuroise, une succursale, 87, rue d'Orléans, à Saumur.

Demain, nous espérons pouvoir nous procurer les conditions dans lesquelles nos braves et honnêtes ouvriers pourront se procurer le nécessaire : nous nous empresserons de les insérer dans notre journal, heureux de pouvoir, par notre publicité, participer à leur bien-être.

CHRONIQUE THÉATRALE.

La Tour de Nesle, grand drame historique.

Lundi dernier, ouverture de la saison théâtrale et débuts de la troupe de drame.... devant des fauteuils vides. Hâtons-nous d'ajouter qu'en revanche, le parterre et les galeries regorgeaient de ce public spécial qui vient volontiers au théâtre — après souper — écouter une leçon d'histoire (l) en neuf actes, par A. Dumas, de fantaisiste mémoire.

Le lecteur indulgent nous dispensera d'analyser ici cette œuvre vaste, non sans mérite, mais vieillie et quelque peu indigeste. — Elle est coulée dans le moule du drame classique. Le spectateur assiste à plusieurs guet-apens, à trois ou quatre assassinats, sans parler des arrestations, des duels et des noyades. Il entend le tonnerre, est plongé dans de noirs cachols, passe dans une taverne borgne; et de la Tour de Nesle, dont les sombres mystères lui sont dévoilés, il est transporté à la cour de Marguerite de Bourgogne, — princesse criminelle, en qui le vice est puni..... la vertu étant d'ailleurs récompensée.

La critique pourrait relever plus d'une chose étrange dans ce drame mouvementé. Ainsi, on avertit le jeune Gauthier d'Aulnay que des assassins, cachés derrière la porte, s'apprêtent à le poignarder sans merci. Moi, sans armes, un contre dix, je fuirais sans perdre une seconde.... Et vous?.... Lui, pas.... Il prend le loisir d'écouter une longue tirade sur les vices des « grandes dames » — (applaudissements nourris à l'extrême galerie) — et de s'ouvrir une veine pour écrire avec son sang un billet à son frère puiné.... Aussi est-il perforé de treize coups de poignard!

Mais trêve à la critique et disons un mot des artistes.

M^{me} Moullion, douée d'un masque tragique et d'une voix juste, rend avec conscience mais avec un peu de mollesse la physionomie de la reine coupable.

Par contre, M. Descosse joue le rôle de Gauthier d'Aulnay avec beaucoup de feu, de vigueur et même d'exhubérance.... Je ne veux pas dire par là qu'il soit vraiment dramatique. Néanmoins, on doit rendre justice à ses efforts et à sa bonne votonté. Quand il s'est écrié: « Misérrirable! » — de ce ton déclamatoire consacré par la tradition, — il a enlevé son public.

M. Moullion fait un chef d'assassins trèsfarouche.

Nous avons eu peine à reconnaître, dans le comte de Marigny, sévère et majestueux, M. Allain, ce joyeux compère qui, dans Boceace, dansait avec tant de succès, l'année dernière, le « pas de trois » des maris trompés. Il porte fort dignement, jusqu'à sa disgrâce, le riche pourpoint du premier ministre, et n'a pas laissé échapper un seul calembourg de la soirée.

M. Jazon est suffisant (nous sommes en province) dans le rôle de Buridan. Avouons qu'il ne nous a pas semblé pourtant en tirer tous les effets scéniques qu'il comporte.

Une question au machiniste; Pourquoi essaie-t-il le tonnerre pendant l'entr'acte?... Est-ce pour

« Préparer à l'horreur d'une profonde nuit?...»

En somme, bonne soirée, dirons-nous suivant la formule sacramentelle. Nos compliments aux artistes (il ne faut décourager personne), et que la Direction nous donne bien vite un opéra. Assez de drame..... même en neuf actes!

BIRLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer eufin son apparition.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fano, Fort, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyel, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfio l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place daus cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abouner à l'ouvrage complet reçu france au fur et à mesure de son apparition, en edressant à MM. Marpon et Flammarion. 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 10° Série.

M¹¹ AUGUSTA COUPEY, la gracieuse auteur de :

Enfant, c'est toi! — Parvenez à le lire! — Le

chant qui passe, — Mon Trésor, — vient de publier une nouvelle et charmante rêverie de sa composition intitulée : Il était là, dont les paroles
sont de M. Victor Cherbuliez, de l'Académie
française.

Bonnel, éditeur à Rennes. — MM. Durand et Schornewerke, place de la Madeleine, 4, à Paris. — Prix: 3 fr.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeudi 2 octobre.

1. Le Chalet, opéra-comique en 1 acts, musique d'Adam.

2. La Fille du Régiment, opéra comique en 2 actes, musique de Donizetti.

BOURSE DE PARIS.

DU 1er OCTOBRE 1884.

 Rente 3 0/0.
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 .
 <t

LE RHUME le plus opiniâtre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot à chaque repas. Autrrefois ces capsules étaient noires et désagréables à avaler; Aujourd'hur elles sont blanches et ressemblent à un bonbon; sur chaque capsule est imprimée la signature E. Guyot. Exiger sur l'étiquette la signature Guyot en trois couleurs et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris. Les enfants et les personnes qui ne peuvent avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnauld, la meilleure des pâtes pectorales, 1 fr. 50 la bolte; 0,75 c. la 1/2 boîte.

LES FRÈRES MAHON des hópitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche « chaque mois, et il record le même jour les malades particuliers à l'Hôteh d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gabrin. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

VENTE

SUR LICITATION Entre Majeurs et Mineurs, En vingt-sept Lots,

DE DIVERS

IMMADUBIAS

Situés communes de Doué-la-Fontaine, Douces, Soulanger et Concourson,

CONSISTANT EN :

Maison d'habitation et dépendances, Logement, Clos renfermé de murs, Terre labourable, Prés et Vignes,

Dépendant des successions de MW. LEHOU père et fils.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M° TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, en la salle de la Mairie de Doué, le DIMANCHE 26 OCTOBRE 1884, heure de midi.

On fait savoir à lous ceux qu'il appartiendra:

Ou'en exécution d'un jugement contradictoire entre parties, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence

Mme Marie Demarest, veuve de M. Prosper Lehou, ladite dame demeuront à Ecottiers, commune de Louresse-Rochemenier,
Demanderesse, ayant M. LE RAY

pour avoué, Contre : M. Auguste-Barthélemy de Chadenèdes, ancien juge de paix, de-meurant à Aix-en-Provence (Bouchesdu-Rhône),

« Agissant en qualité de subrogé-» tuteur des mineurs Ezechiel-Fran-

» cois-Dominique, Marie-Madeleine-» Clémence-Aglaé et Emmanuel-Marie-» Joseph Lehou, issus du mariage de

» la demanderesse avec M. Prosper Lehou, son mari décédé, »

Défendeur, ayant Me BRAUBEPAIRE pour avoué; En présence ou en l'absence, après

qu'il aura été dûment appelé, de M. Félix-Barthélemy Sorel, caissier, demeurant à Saumur, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs

Lehou, sus-nommés,
Il sera, après l'accomplissement
des formalités voulues par la loi, procédé par le ministère de Me TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci - après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous fixées d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION.

I. - Commune de Doué-la-Fontaine.

1er Lor.

Une maison, sise ville de Doué-la-Fontaine, rue Napoléon, consistant en bâtiments d'habitation, vastes servitudes, caves, cour, jardin, dans lequel se trouve un pavillon le tout porté au plan cadastral sous les nu-méros 1157 et 1158 de la section .D., joignant au nord la rue, au levant Sauleau et autres, au midi et au couchant le presbytère.

Mise à prix, douze mille francs, ci...... 12.600 2º Lot.

Un petit pré, au lieu dit Chapet, numéro 39, de la section D, contenant douze ares vingt-cinq centiares, joignant au nord la route d'Angers, au midi et au couchant MM. Guionis, au levant le ruisseau.

Mise à prix, qui ze cents francs, ci..... 1.500

3º Lor. Un logement, situé rue des Trois-Grandes-Portes, ville de Doué, n° 1234, section D A Reporter ... 13.500

Report... 13.500 du plan cadastral, comprenant chambre d'habitation, grenier au-dessus, hangar, écurie, pressoir, entrée et cour communes avec M. Moreau, passages communs avec divers.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500 4º Lot.

Un cles renfermé de murs, nommé le Champ-Droguet, contenant seixante-dix-huit ares cinquante centiares, nº 1506, section D du plan cadastral, caves et hangar, le tout joignant des chemins au pord, au levant et au midi.

Mise à prix, cinq mille francs, ci..... 5.000 5. Lot.

Quarante ares de terre, à la Porte-du-Château, nº 227, section C du plan, joignant au midi MM. Contard et Cabanié, au levaut la route de Gennes, au midi celle d'Angers, au nord Guérineau.

Mise à prix, deux mille quatre cents francs, ci. ... 2.400 6º Lot.

Soixante-quatre ares soixante-dix centiares de pré, au lieu dit les Noues-près-Machefer, nº 758, section E du plan, joignant au levant un chemin, au nord un chemin, au midi MM. Dechaume et Rullier.

Mise à prix, deux mille deux cents francs, ci..... 2.200 7º Lor.

Douze ares quarante centiares de vigne, au Gros-Caillou, joignant au nord un chemin, au levant Duverger, au couchant le même, au midi Placeau, nº 831, section G.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 8° Lot.

Dix-huit ares quatre-vingts centiares de vigne, au canton de Fourchoux, n° 157, section G, joignant au levant veuve Deschamps, au midi un chemin, au couchant M. Mangonneau.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci...... 450 9º Lot.

Quarante-neuf ares trente centiares de vigne, à Ganche, nºs 507 et 508, même section. joignant au nord François Maillet, au levant M. Lecomte et autres, au couchant M. Gustave Lemardelay.

Mise à prix, douze cents 10° Lot.

Un hectare cinq ares de terre, à Beauregard, nºs 506 et 507, section H, joignant au couchant MM. Rullier et Richard, au levant et au midi des chemins, au nord un ruis-

Mise a prix, deux mille francs, ci..... 2.000 11º Lot.

Cinquante-sept ares de terre, aux Hautes - Ruchèvres, nº 653 de la section F, jei-gnant au levant Trouillard, au couchant un sentier, au midi MM. Rullier et autres, au

nord Caillé. Mise à prix, dix-huit cents francs, ci..... 1.800 12º Lot.

Quarante-huit ares cinquante centiares de terre, à la Petite-Champagne ou le Pas-de-l'Ascension, nº 192 de la section F, joignant au le-vant Collet, au couchant et au nord des chemins, au midi M. Lemardelay.
Mise à pris, dix-huit cents

francs, ci..... 1.800 13º LOT.

Onze ares trente centiares de terre, au canton du Sentier, n° 257, section F, joignant au couchant et au nord M. Dechaume, au levant Gautier-Douet, au midi la levée. Mise à prix, trois cent cin-

350 quante francs, ci..... 14º Lot.

Soixante - cinq ares cinquante contiares de terre, à Monthef, nº 575, section A, joignant au levant Lamiche-Mondain, au midi Derouet-

A Reporter ... 33.500

teau-Varasson, au couchant le chemin de Montfief.

Mise à prix, dix-neuf cents francs, ci..... 1.900 15. Lor.

Soixante - dix - sept ares de terre, au même lieu, n° 644, même section, joignant au levant le chemia de Montfief, au nord M. de la Selle, au midi héritiers Milon.

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000 16. Lor.

Un hectare seize ares de terre, au lieu dit le Pré-Boussinot, nº 110, section B, joigoant au midi héritiers Chatenay, au levant Boutin et veuve Bouet, au couchant et au nord M. Chereau.

Mise à prix, trois mille trois cents francs, ci......... 3.300 17. Lor.

Cinquante-six ares de terre, au Champ-Guibert ou Boisde la Vinette, nº 102, section B. Mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1.400 18° Lor.

Vingt-neuf ares cinquante centiares de terre, à la Barrière, nº 98, section C, joi-gnant au midi le chemin de la Blanchisserie. Mise à prix, milio francs, ci. 1.000

II. - Commune de Douces.

19° Lот.

Vingt ares treize centiares de terre, au lieu dit les Petites-Murettes, nº 1675, section A du plan. Mise à prix, cinq cents francs, ci.....

20° Lot. Douze ares cinq centiares de terre, au canton des Chirons, n° 2317, même section.

Mise à prix, trois cents 21. Lor.

Trente-neuf ares soixantecioq centiares de terre, au même lieu, n° 2278, même section.

Mise à prix, douze cents 22° Lot.

Quarante-six ares quatrevingts centiares de terre, à la Croix, nº 884 de la section C. Mise à prix, seize cents francs, ci..... 1.600

23° Lот. Quatre - vingt - douze ares soixante-dix-huit centiares de terre, aux Terres-Noires, nº 5,

section B. Mise à prix, quinze cents

III. - Commune de Soulanger.

24º LOT.

Quarante-deux ares cinquante centiares de pré, au lieu dit le Pré-Perrot, nº 378 de la section G, joignant au levant Thomas Blondeau, au midi Maillet, Berge et autres.

Mise à prix, douze cents francs, ci...... 1.200

IV. — Commune de Concourson.

25° Lот.

Huit ares soixante-dix centiares de vigne, au Ruault ou les Grands-Quarts, nº 1267, section A, joignant au nord et au levant M. Faucheux, au couchant Mae Hublot et au-

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 26° Lot.

300

Quarante ares soixante-dix centiares de vigne, au même lieu, n° 1124, même section, joignant au midi M. Duchâtellier, au levant un sentier, au nord M. Moineau et autres.

Mise à pris, mille francs, ci. 1.000 27° ET DERNIER LOT.

Quarante-deux ares quarante centiares de vigne, à la Ritaude, joignant au couchant un chemin, au levant M. Lionet, net 1844, 1845 et 1846, section A.

Mise à prix, mille francs, ci. 1.600 Total des mises à prix: cinquante-un mille sept cents francs, ci...... 51.700 poursuivant la vente;

S'adresser, pour les renseigne-

4º A Mº LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n. 42, à Saumur,

ments:

2º A Mº TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des char-

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le mil buit cent quatre - vingt -quatre, folio , case . Recu un franc quatre - vingt - buit centimes, décimes compris.

Signé : L. Palustre.

Etude de Me PINAULT, notaire à Saumur.

HACKEY A

Par adjudication amiable,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi et demi,

En l'étude dudit Me PINAULT,

LES IMMEUBLES

Ci-après, Dépendant de l'ancienne ferme de l'Essard,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées:

1º Plusieurs bâtiments d'exploitation avec cour; 2° 2 hectares 25 ares de terre, à

l'Essard : 3º 4 ares 34 centiares de pré, en jardin, attenant à l'article précédent; 4º 1 hectare 36 ares 57 centiares

de pré, appelé Pré-de-l'Essard, n° 394 du cadastre;
3° Et 20 ares de terre, autrefois en pâture, au canton de l'Essard.

S'adresser, pour traiter, audit Me PINAULT. om siza nom A «

Étude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 5 octobre 1884, à 1 heure après midi,

Sur une propriété située au canton de la Bergère, commune de Bagneux, appartenant à M. Piton,

DE LA RECOLTE SUR PIBD De 1 hectare 89 ares environ de vigne

rouge et blanche, située audit lieu. L'adjudication sera faite en totalité

ou par parties, au gré des acquéreurs. On paiera comptant, plus 5 pour ent applicables aux frais.

cent applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

A VENDRE

Au Petit-Puy, commune de Saumur, à 20 minutes des gares de l'Etat et d'Orléans, routes carrossables.

VUE SPLENDIDE sur la LOIRE et la VALLÉE

MAISON D'HABITATION, comprenant : bibliothèque , salon , vestibule, salle à manger, office, cuisine, deux chambres au-dessus, une à feu.

Au premier, trois chambres avec cabinets de toilette, une chambre froide, grenier sur le tout, chambre de domestique.

Grand et magnifique Jardin, bien planté, en terrasse sur la Loire, potager, basse-cour.

Fumoir, orangerie, buanderie, fruiterie, grand hangar, écurie, remise, grenier à fourrage, vastes caves, puits et pompe, réservoirs d'eau.

S'adresser à M. PERDRIAU, au Petit-Puy.

Saumur, imprimerie P. GODET.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN 40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Fruits de Vigne A VENDRE

Le dimanche 5 octobre 1884, sur les lieux, la récolte de deux morceaux de vigne rouge, Côt et Grolleau, contenant 2 hectares 66 ares, sis a la Guerinière, près Château-la-Val-lière (Beaux fruits, récolte évaluée à environ 90 hectol.).

S'adresser, pour traiter avant le jour ci-dessus, à M. LECUREUIL, lue du Petit-Pré. 13, Tours, ou à M. Cuvier; à Neuillé-l'ont-Pierre ; pour visiter, à Tessier, garde-particulier à Cháteau-Lavallière, et, pour renseigne-ments, à Me André, notaire, dite ville. M. Lecureuil est à Allonnes du 29

septembre au 3 octobre.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1885,

L'A

d'offic

hier t

menti

ei qui cercle

Ce

co-all

M. de

ment

confé prési Ce concc d'imp l'Alle d'Egy Le

No louté

res d

lema

que i

Il es

ala

pour des

india

lon

logi por san

ara

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. Mouraux, Grande-Rue, nº 1. S'adresser chez M. LARDE, dans la même maison.

A LOUEB

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE pour cause de mia-die, un [Journal ré-publicain quotidien et une imprimerie à vapeur, l'un et l'autre en plein rapport, dans le chef-lieu d'un départemet de l'Est.

Bénéfices nets : 20,000 fr. par an. Ecrire à l'adresse A. B., agence flavas, 8, place de la Bourse, Paris.

UN MENAGE. Le meri leboureur ou chef de culture, la femme pour basse-cour et cuisinière, demandent place. S'adresser à M. LECUREUIL, rue du Petit-Pré, 13, Tours. (701)

ON DEMANDE une femme de bonne travailleuse, agée d'environ 36 ans ; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin. S'adresser au Château de la Salle,

FUMIER

Montreuil-Bellay. (688)

ON DEMANDE à acheter le fumien de 3 ou 4 chevaux à l'année. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE PIANOS et HARMONIUMS

Rue de Montreuit, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

condinue run alanger regree Tous les Pianos et Harmo-niums LEPICIER (pouvant étre choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos Erard et Plevel, sont garantis, livrés franco è Saumur par la Maison Lépicier, ét accordes gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Teut piano acheté par correspondance, où ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échaugé sans aucun frais peur l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce mement à Saumur. Adresser

est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

on one portpolice, a